



PROJET FINANCÉ PAR :

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MERST).

Adhérer au service de remplacement, c'est souscrire à une assurance « tous risques » pour la continuité du travail agricole.

Fort de ses 40 adhérent(e)s et ses 4 salariés (2 permanents, 2 partiels)
le Service vous propose de nombreux avantages :

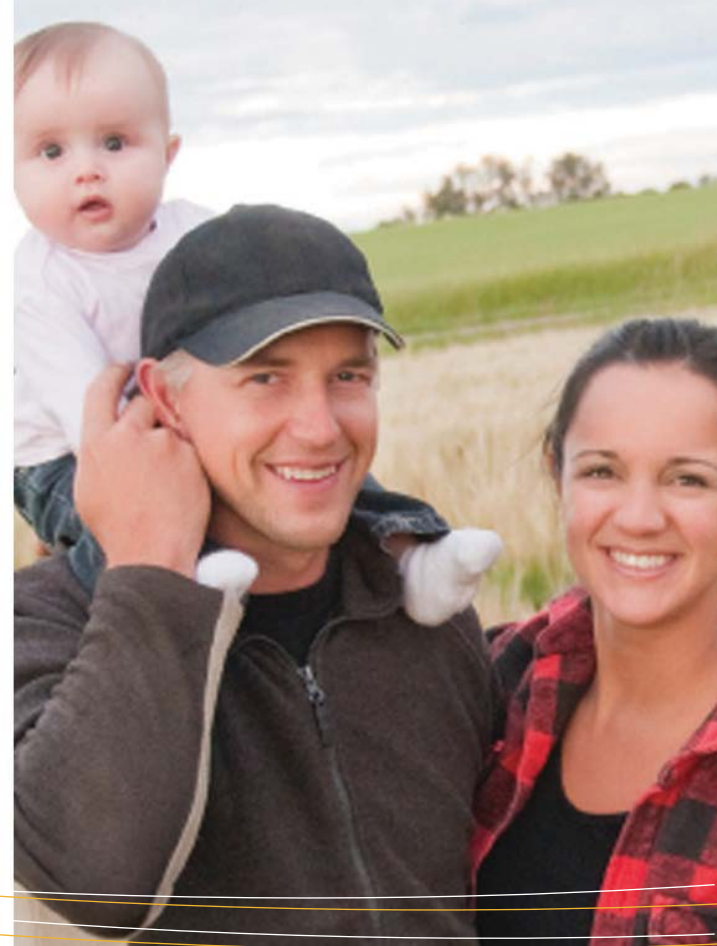
En cas d'imprévu, vous bénéficiez d'une main-d'œuvre qualifiée pour prendre :

- Le relais sur votre exploitation
- La garantie d'une intervention rapide en moins de 24 h ou 48 h
- De la simplicité : nous nous occupons de toutes les formalités administratives et sociales
- Pour assurer autre chose que l'imprévu, un remplacement assuré aussi en cas d'évènements spéciaux : congé maternité, paternité, formation, qualité de vie, week-end...

CISA
Centre d'Innovation
Sociale en Agriculture

Le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA) est reconnu comme un centre collégial de transfert technologique en pratique sociale novatrice (CCTT-PSN), il est une composante du Cégep de Victoriaville.

475, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4B3
www.cisainnovation.com



Service de
remplacement

Un projet pilote du

Centre d'innovation sociale en
agriculture

2013-2014

Service de remplacement

PROJET PILOTE 2013-2014

Qu'est-ce que le projet pilote du service de remplacement du CISA?

QUAND ?

Septembre 2013

POUR QUI ?

40 producteurs laitiers

OÙ ?

MRC d'Arthabaska-Érable

POUR LE PRODUCTEUR

- Remplaçants professionnels
- Fonctionnement simple (nous prenons en charge toutes les formalités d'embauche : contrat de travail, paie, etc.).
- La sécurité en cas de départ ou d'absence prolongée (nous vous proposons un autre salarié)
- La médiation (nous vous accompagnons dans le métier d'employeur).

POUR LE REMPLAÇANT

- La pérennité de contrat du travail (sécurité d'emploi)
- Un réseau de salariés professionnels
- Un travail moins routinier
- Accès à de la formation continue
- Salaire compétitif

COÛTS

- ✓ Adhésion au service de remplacement : 75 \$
- ✓ Adhésion « Assurance collective » CISA : 300 \$

Lorsque vous voulez vous faire remplacer, nous partageons avec vous le taux journalier d'un remplaçant.

Taux par jour de 8 h pour un remplaçant en production laitière : 176 \$

TYPES DE REMPLACEMENT		CISA	ADHÉRENT
1	Accident, maladie, décès	70 %	30 %
		123 \$	53 \$
2	Congé maternité/paternité	70 %	30 %
		123 \$	53 \$
3	Implication professionnelle	50 %	50 %
		88 \$	88 \$
4	Congé *Ratio 70-30 – À évaluer.	*50 %	*50 %
		88 \$	88 \$
5	Surcroît de travail	0 %	100 %
		0 \$	176 \$

Il y aura des durées maximales pour les différents types de remplacement pour être en équilibre avec le budget du projet pilote.

Le CISA vise dans ce projet pilote à **simuler** différents types de remplacement pour les 40 producteurs adhérents. Le nombre de jours de remplacement alloué pour chacun des 40 adhérents est décrit ci-dessous

1. Accident maladie, décès	5 jours	= 19 jours
2. Congé maternité/paternité	2 jours	
3. Implication professionnelle	1 jour	
4. Congé	9 jours	
5. Surcroît de travail	2 jours	

TARIF HORAIRE

Frais d'adhésion	375 \$	= 12,61\$/h
Coût de 19 jours de remplacement	1 541,76 \$	
Total des coûts défrayés	1 916,76 \$	

DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE*

- Nous nous engageons à vous remplacer pour un total de 182 jours pour l'ensemble des adhérents.
- Tous les adhérents sont garantis deux (2) jours de remplacement pour congés pour l'année 2013-2014.
- Les adhérents s'engagent à respecter la priorité à accorder lors de deux demandes simultanées de remplacement :
 1. Remplacement pour accident, maladie, décès;
 2. Remplacement pour congé maternité/paternité;
 3. Remplacement pour implication professionnelle;
 4. Remplacement pour congé;
 5. Remplacement pour surcroît de travail.

*SITUATION RÉELLE D'URGENCE

Ce projet pilote simule différents types de remplacement pour les adhérents. Toutefois, il est possible que des besoins réels d'accidents, maladies ou décès surviennent durant la phase pilote. Advenant cette éventualité, la priorité des remplacements sera accordée à ces cas réels pour un total de 182 jours et un maximum de 60 jours par adhérent. Cette durée est limitée par le financement du projet pilote.

Tous les autres cas de remplacements seront alors différés en fonction de la disponibilité des deux remplaçants et du temps encore disponible du projet pilote. Les adhérents au projet pilote s'engagent à accepter ce fait qui essentiellement démontrera l'utilité du service de remplacement.



« Le 30 octobre 2011, j'ai été victime d'un grave accident qui m'a forcé un arrêt de travail de 2 ans. Un accident est vite arrivé et n'arrive pas seulement qu'aux autres. Si ce service avait existé, ça m'aurait épargné bien des tracas. » - Yvan Bergeron, Ferme Bernoise.

CISA
Centre d'Innovation
Sociale en Agriculture

NOUS JOINDRE

Pour tout complément d'informations, contactez le CISA :

Michel Emond : Cellulaire (819) 806-6402 • Travail (819) 758-6401 poste 2584 • Résidence : (418) 428-9516